

Changement d'adresse

Pour un changement d'adresse, toutes les administrations peuvent être prévenues via le [service de changement d'adresse en ligne du gouvernement](#). Voici la liste des organismes auprès desquels il est possible de mettre à jour ses informations depuis le service en ligne du gouvernement :

- La CAF
- La Sécurité Sociale (CPAM, Cram, CGSS, etc.)
- L'assurance maladie
- Le fournisseur d'énergie : uniquement s'il s'agit d'EDF ou d'ENGIE
- Le SIV pour changer d'adresse sur une carte grise (visitez [aussi le mode d'emploi pour cette demande](#))
- Les impôts
- Les caisses de retraite